



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2021-027

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2021

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone

- 13-2021-01-26-012 - Arrêté portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat au titre des différents programmes exécutés par le centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur (5 pages) Page 3
- 13-2021-01-26-013 - Arrêté portant subdélégation de signature rôle responsable d'unité opérationnelle de programme et d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État au titre des différents programmes relevant des responsables d'unité opérationnelles du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône (3 pages) Page 9
- 13-2021-01-26-008 - Arrêté portant subdélégation de signature à Madame Florence ARNOLDY cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur (3 pages) Page 13
- 13-2021-01-26-014 - Arrêté portant subdélégation de signature à Madame Florence ARNOLDY cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône (4 pages) Page 17
- 13-2021-01-26-015 - Arrêté portant subdélégation de signature à Monsieur Thierry LEPAGE, chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône pour l'exercice des attributions du représentant du pouvoir adjudicateur (3 pages) Page 22
- 13-2021-01-26-009 - Arrêté portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État aux agents chargés de la validation dans les applications chorus formulaires et chorus déplacements temporaires au titre des différents programmes exécutés sur le centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur (5 pages) Page 26

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-01-26-012

Arrêté portant subdélégation
d'ordonnancement secondaire
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de
l'Etat
au titre des différents programmes
exécutés par le centre de services partagés régional chorus
Provence-Alpes-Côte d'Azur



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secretariat Général Commun

**Service du Patrimoine, de l'Immobilier et de la Logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation
d'**ordonnancement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat
au titre des différents programmes
exécutés par le **centre de services partagés régional chorus**
Provence-Alpes-Côte d'Azur

La directrice du secrétariat général commun
du département des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06 -
Téléphone : 04.84.35.40.00
www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-01-05-001 du 05 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-01-25-001 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu les délégations de gestion signées entre le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône et les ordonnateurs secondaires et ordonnateurs secondaires délégués des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant la mise en place du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

ARRETE

Article 1

Subdélégation d'ordonnancement secondaire est donnée **aux responsables et aux agents du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur** mentionnés en **annexe 1** pour l'exécution des dépenses et des recettes citées en **annexe 2**.

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 3

La directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 26 janvier 2021

**Pour le Préfet et par délégation,
La directrice du secrétariat général commun
du département des Bouches-du-Rhône**

signé

Sandrine POLYCHRONOPOULOS

ANNEXE 1

à l'arrêté du 26 janvier 2021
portant subdélégation d'**ordonnancement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat
au titre des différents programmes
exécutés par le **centre de services partagés régional chorus**
Provence-Alpes-Côte d'Azur

responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Patricia GULBASDIAN

responsable adjointe du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Yasmina BOUTONNET

chefs de pôles du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Nathalie TIBERE, cheffe du pôle subventions-recettes
- Latifa LASRI, cheffe du pôle commande publique

Validation des engagements juridiques, des demandes de paiement et des recettes :

- Nathalie TIBERE
- Joëlle LAUBIER
- Corinne ALPHONSO RAMON
- Christelle CREPLET
- Aboubaker AHMED SALAH

Saisie des engagements juridiques, des demandes de paiement, des engagements de tiers, des titres de perception ainsi que la certification du service fait, suppléance validation des EJ, DP et recettes :

- Agnès PREVITE
- Audrey RIOTOR
- Valérie TAMARO
- Laurence GIMET
- Oumema ACHIKHOUSSEN
- Pauline TRIBOUT
- Christelle TANZI
- Coralie FOGGIA
- Wioletta TAULEIGNE
- Julien BEGHELLI
- Gilbert HAITAIAN
- Fatiha ASSAS
- Frédérique BENICOURT

ANNEXE 2
à l'arrêté du 26 janvier 2021
portant subdélégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat
Au titre des différents programmes exécutés par le centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Programmes -

Programmes	Intitulés des programmes	Ministères
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Services du Premier ministre
119	Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	Ministère de l'Intérieur
122	Concours spécifiques et administration	Ministère de l'intérieur
129	Coordination du travail gouvernemental	Services du Premier ministre
137	Egalité entre les femmes et les hommes	Services du Premier ministre
147	Politique de la ville	Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
148	Fonction publique	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
161	Sécurité civile	Ministère de l'Intérieur
165	Conseil d'État et autres juridictions administratives	Services du Premier ministre
172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
174	Energie, climat et après-mines	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
207	Sécurité et éducation routières	Ministère de l'Intérieur
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

Programmes	Intitulés des programmes	Ministères
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'Intérieur
218	Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
232	Vie politique, culturelle et associative	Ministère de l'Intérieur
303	Immigration et asile	Ministère de l'Intérieur
348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
349	Fonds pour la transformation de l'action publique	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
354	Administration territoriale de l'État	Ministère de l'Intérieur
357	Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
362	Ecologie	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
363	Compétitivité	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
743	Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	Ministère de l'Action et des Comptes Publics
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	Ministère de l'Intérieur
770	Aides à l'acquisition de véhicules propres	Ministère de l'Economie et des Finances
780	Pensions	Ministère de l'Economie et des Finances
<p>A titre exceptionnel :</p> <p>Tous programmes de tous ministères pour l'exécution financière d'opérations réalisées dans le cadre de délégations de gestion spécifiques.</p>		

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-01-26-013

Arrêté portant subdélégation de signature
rôle responsable d'unité opérationnelle de programme
et d'ordonnancement secondaire des recettes et des
dépenses
imputées sur le budget de l'État
au titre des différents programmes relevant des
responsables d'unité opérationnelles
du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône

**Service du Patrimoine, de l'Immobilier et de la Logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation de signature
rôle **responsable d'unité opérationnelle** de programme
et d'**ordonnancement secondaire** des recettes et des dépenses
imputées sur le budget de l'État
au titre des différents programmes relevant des responsables d'unités opérationnelles
du secrétariat général commun des Bouches-du-Rhône

La directrice du secrétariat général commun
du département des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-01-05-001 du 05 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-01-25-001 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Considérant le déploiement généralisé de Chorus

ARRETE

Article 1

Subdélégation est donnée à Monsieur **Kevin FILORI**, Madame **Nathalie ARNOUX**, Monsieur **Pascal D'ANGELO**, Madame **Sandrine BRILLI** et Madame **Laure WALAS** pour effectuer dans chorus la programmation et le pilotage des UO suivantes :

- 0354-DR13-DP-13.

Article 2

Subdélégation est donnée à Monsieur **Marc SICCO**, Madame **Annie MATTEI** et Madame **Sadia HADJ** pour effectuer dans chorus la programmation et le pilotage des UO suivantes :

- 0723-DR13-DD13.

Article 3

Subdélégation est donnée à Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur, et madame **Yasmina BOUTONNET**, responsable adjointe, en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des services prescripteurs, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État au titre de l'ensemble des opérations menées sur les crédits relevant des ministères suivants :

- ministère de l'intérieur,
- ministère de la transition écologique et solidaire,
- ministère de la justice,
- ministère de l'europe et des affaires étrangères,
- ministère des armées,
- ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,
- ministère des solidarités et de la santé,
- ministère de l'économie, des finances et de la relance,
- ministère de la culture,
- ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion,
- ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
- ministère de l'agriculture et de l'alimentation,
- ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Article 4

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 5

La directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 26 janvier 2021

**Pour le Préfet et par délégation,
La directrice du secrétariat général commun
du département des Bouches-du-Rhône**

signé

Sandrine POLYCHRONOPOULOS

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-01-26-008

Arrêté portant subdélégation de signature
à Madame Florence ARNOLDY
cheffe du service du budget et des achats
du secrétariat général commun
du département des Bouches-du-Rhône
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des
dépenses
imputées sur le budget de l'État
et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir
adjudicateur

**Service du Patrimoine, de l'Immobilier et de la Logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation de signature
à **Madame Florence ARNOLDY**
cheffe du service du budget et des achats
du secrétariat général commun
du département des Bouches-du-Rhône
pour l'**ordonnement secondaire** des recettes et des dépenses
imputées sur le budget de l'État
et l'exercice des attributions de **représentant du pouvoir adjudicateur**

La directrice du secrétariat général commun
du département des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions de la présente ordonnance à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2016 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-01-05-001 du 05 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-01-25-001 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

ARRETE

Article 1

Subdélégation de signature est donnée à Madame **Florence ARNOLDY**, cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône, en tant que responsable du service ordonnateur agissant pour le compte des services prescripteurs, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat, sur le périmètre financier suivant :

0354-DR13-DP13
0723-DR13-DD13 (PRFACTF013, DDTT013013, DDPP013013, DCTUT00013 ;SODPACA013)
0216-CPRH-CDAS (PRFML02013)
0216-CPRH-CFOD (PRFML02013)
0215-DR13-T013 (DDTT013013)
0217-SGCA-ASPR (DDTT013013)
0217-PACA-T013 (DDTT013013)
0134-CCRF-DR13 (DDPP013013)
0206-DR13-P013 (DDPP013013)
0354-CPNE-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)
0349-CDBU-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)
0362-CDIE -DR13 (PRFACTF013, DDTT013013 ; DCTSDR0013 ;SODPACA013)
0354-DR13-DMUT (PRFDRF0013)
0363-CDMA -DR13
0216-CAJC-DR13 (PRFSG01013, PFRSG06013, PRFSP01013, PRFSP02013, PRFSP03013, PRFSP-CL013)
0232-CVPO-DP13 (PRFSG05013)

Sont exclus les actes suivants :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Florence ARNOLDY**, la subdélégation qui lui est conférée sera exercée par Monsieur **Kévin FILORI**, chef du bureau de la programmation du pilotage et de la performance.

Article 2

Est également autorisée à signer les documents visés à l'article 1, Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 3

Subdélégation de signature est donnée à Madame **Florence ARNOLDY**, cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône, pour signer en tant que représentante du pouvoir adjudicateur, tous les documents nécessaires à la passation et au suivi des marchés publics tous BOP confondus, à l'exception des actes d'engagement et des avenants.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Florence ARNOLDY**, la subdélégation qui lui est conférée sera exercée par Monsieur **Kévin FILORI**, chef du bureau de la programmation du pilotage et de la performance, ou Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 4

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 5

La directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 26 janvier 2021

**Pour le Préfet et par délégation,
La directrice du secrétariat général commun
du département des Bouches-du-Rhône**

signé

Sandrine POLYCHRONOPOULOS

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-01-26-014

Arrêté portant subdélégation de signature
à Madame Florence ARNOLDY
cheffe du service du budget et des achats
du secrétariat général commun
du département des Bouches-du-Rhône

**Service du Patrimoine, de l'Immobilier et de la Logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation de signature
à **Madame Florence ARNOLDY**
cheffe du service du budget et des achats
du secrétariat général commun
du département des Bouches-du-Rhône

La directrice du secrétariat général commun
du département des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-01-05-001 du 05 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1

Subdélégation de signature est donnée à Madame **Florence ARNOLDY**, cheffe du service du budget et des achats du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône, pour les actes ci-après énumérés :

I- GESTION BUDGETAIRE

- Domaine budgétaire :

- Demandes d'achat se rapportant aux centres financiers et centres de coût suivants dans la limite de 40 000 euros T.T.C.:

0354-DR13-DP13

0723-DR13-DD13 (PRFACTF013, DDTT013013, DDPP013013, DCTUT00013 ;SODPACA013)

0216-CPRH-CDAS (PRFML02013)

0216-CPRH-CFOD (PRFML02013)

0215-DR13-T013 (DDTT013013)

0217-SGCA-ASPR (DDTT013013)

0217-PACA-T013 (DDTT013013)

0134-CCRF-DR13 (DDPP013013)

0206-DR13-P013 (DDPP013013)

0354-CPNE-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)

0349-CDBU-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)

0362-CDIE -DR13 (PRFACTF013, DDTT013013 ; DCTSDR0013 ;SODPACA013)

0354-DR13-DMUT (PRFDRF0013)

0363-CDMA -DR13

0216-CAJC-DR13 (PRFSG01013, PFRSG06013, PRFSP01013, PRFSP02013, PRFSP03013, PRFSP-CL013)

0232-CVPO-DP13 (PRFSG05013)

- Tous actes de procédure préparatoires à l'établissement de contrats et marchés publics.
- Tous actes nécessaires au pilotage des unités opérationnelles.

II – DIVERS

- Correspondances générales, attestations et récépissés entrant dans le cadre des attributions de son service
- Octroi des congés annuels et RTT du personnel de son service.

Article 2

Subdélégation est donnée à Monsieur **Kevin FILORI**, chef du bureau de la programmation du pilotage et de la performance, à l'effet de signer dans les limites des attributions de son bureau :

- les correspondances ne comportant ni décision, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- tous actes liés à la délivrance de la carte achat en qualité de responsable de programme achat auprès de la BNP.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Kevin FILORI**, la subdélégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Nathalie ARNOUX**, adjointe au chef du bureau de la programmation du pilotage et de la performance.

Article 3

Subdélégation est donnée à Madame **Laure WALAS**, cheffe du bureau des budgets de fonctionnement et des ressources humaines, à l'effet de signer dans les limites des attributions de son bureau :

- tous actes de procédures préparatoires à l'établissement de contrats et de marchés publics,
- les correspondances ne comportant ni décision, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- les expressions de besoin se rapportant à son bureau, dans la limite de 15 000 euros T.T.C.

Article 4

Subdélégation est donnée à Madame **Sandrine BRILLI**, cheffe du bureau des budgets immobiliers, à l'effet de signer dans les limites des attributions de son bureau :

- tous actes de procédures préparatoires à l'établissement de contrats et de marchés publics,
- les correspondances ne comportant ni décision, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- les expressions de besoin se rapportant à son bureau, dans la limite de 15 000 euros T.T.C.

Article 5

Subdélégation est donnée à Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'effet de signer dans les limites des attributions de son bureau :

- les correspondances ne comportant ni décision, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés,
- l'octroi des congés annuels et RTT du personnel du bureau,
- les expressions de besoin se rapportant à son bureau, dans la limite de 15 000 euros T.T.C.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Patricia GULBASDIAN**, la subdélégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Yasmina BOUTONNET**, responsable adjointe du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Madame **Nathalie TIBERE**, cheffe du pôle subventions-recettes, et Madame **Latifa LASRI**, cheffe du pôle commande publique, au centre de services partagés régional chorus, exercent l'octroi des congés annuels et RTT des agents de leurs pôles respectifs.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Florence ARNOLDY**, la délégation qui lui est conférée à l'article 1 du présent arrêté sera exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Monsieur **Kevin FILORI**, chef du bureau de la programmation du pilotage et de la performance,
- Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus,
- Madame **Sandrine BRILLI**, cheffe du bureau des budgets immobiliers,
- Madame **Laure WALAS**, cheffe du bureau des budgets de fonctionnement et des ressources humaines.

Article 7

L'arrêté numéro 13-2021-01-22-004 du 22 janvier 2021 est abrogé.

Article 8

La directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 26 janvier 2021

**Pour le Préfet et par délégation,
La directrice du secrétariat général commun
du département des Bouches-du-Rhône**

signé

Sandrine POLYCHRONOPOULOS

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-01-26-015

Arrêté portant subdélégation de signature
à Monsieur Thierry LEPAGE,
chef du service de l'innovation numérique
et des systèmes d'information et de communication
du secrétariat général commun
du département des Bouches-du-Rhône
pour l'exercice des attributions du représentant du pouvoir
adjudicateur

**Service du Patrimoine, de l'Immobilier et de la Logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation de signature
à **Monsieur Thierry LEPAGE**,
chef du service de l'innovation numérique
et des systèmes d'information et de communication
du secrétariat général commun
du département des Bouches-du-Rhône
pour l'exercice des attributions du **représentant du pouvoir adjudicateur**

La directrice du secrétariat général commun
du département des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions de la présente ordonnance à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2016 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-01-05-001 du 05 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-01-25-001 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

ARRETE

Article 1

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur **Thierry LEPAGE**, chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication, pour signer en tant que représentant du pouvoir adjudicateur tous les documents nécessaires à la passation et au suivi des marchés publics pour le BOP 354 dans les domaines de l'informatique et des télécommunications, à l'exception des actes d'engagement et des avenants.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Thierry LEPAGE**, la subdélégation qui lui est consentie sera assurée par Monsieur **Frédéric BERNARD**, adjoint au chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication.

Article 3

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 4

La directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône et le chef du service de l'innovation numérique et des systèmes d'information et de communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 26 janvier 2021

**Pour le Préfet et par délégation,
La directrice du secrétariat général commun
du département des Bouches-du-Rhône**

signé

Sandrine POLYCHRONOPOULOS

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2021-01-26-009

Arrêté portant subdélégation d'ordonnancement secondaire

des recettes et des dépenses imputées sur le budget de
l'État

aux agents chargés de la validation
dans les applications chorus formulaires
et chorus déplacements temporaires
au titre des différents programmes

exécutés sur le centre de services partagés régional chorus
Provence-Alpes-Côte d'Azur



**Service du Patrimoine, de l'Immobilier et de la Logistique
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO
Tél: 04 84 35 48 16
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant subdélégation d'**ordonnancement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État
aux agents chargés de la validation
dans les **applications chorus formulaires**
et **chorus déplacements temporaires**
au titre des différents programmes
exécutés sur le centre de services partagés régional chorus
Provence-Alpes-Côte d'Azur

La directrice du secrétariat général commun
du département des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-01-05-001 du 05 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-01-25-001 du 25 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu les délégations de gestion signées entre le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône et les ordonnateurs secondaires et ordonnateurs secondaires délégués des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

ARRETE

Article 1

Sont autorisés à effectuer les demandes d'achats qui leur ont été adressées par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les **agents dont les noms sont mentionnés en annexe 1**.

Cette procédure dématérialisée est effectuée sur l'interface informatique **chorus formulaires** et concerne les centres financiers et centres de coût suivants :

0354-DR13-DP13
0723-DR13-DD13 (PRFACTF013, DDTT013013, DDPP013013, DCTUT00013 ;SODPACA013)
0216-CPRH-CDAS (PRFML02013)
0216-CPRH-CFOD (PRFML02013)
0215-DR13-T013 (DDTT013013)
0217-SGCA-ASPR (DDTT013013)
0217-PACA-T013 (DDTT013013)
0134-CCRF-DR13 (DDPP013013)
0206-DR13-P013 (DDPP013013)
0354-CPNE-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)
0349-CDBU-DR13 (PRFACTF013, PRFML01013)
0362-CDIE -DR13 (PRFACTF013, DDTT013013 ; DCTSDR0013 ;SODPACA013)
0354-DR13-DMUT (PRFDRF0013)
0363-CDMA -DR13
0216-CAJC-DR13 (PRFSG01013, PFRSG06013, PRFSP01013, PRFSP02013, PRFSP03013, PRFSP-CL013)
0232-CVPO-DP13 (PRFSG05013)

Article 2

Sont autorisés à signer les pièces comptables, notamment les actes de certification de service fait concernant les frais de mission et de formation engagés dans la limite de 2 500 € TTC et imputées sur les programmes 354 "Administration territoriale de l'Etat" et 216 "Conduite des politiques de l'Intérieur- BOP Pilotage RH", les **agents dont les noms sont mentionnés en annexe 2**.

Cette procédure dématérialisée (*ordres de mission, prestations de voyage et états de frais induits*) est effectuée sur l'interface informatique **chorus déplacements temporaires**.

Article 3

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication, date à partir de laquelle toute décision comportant des dispositions contraires est abrogée.

Article 4

La directrice du secrétariat général commun du département des Bouches-du-Rhône et la cheffe du service du budget et des achats sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 26 janvier 2021

**Pour le Préfet et par délégation,
La directrice du secrétariat général commun
du département des Bouches-du-Rhône**

signé

Sandrine POLYCHRONOPOULOS

ANNEXE 1**à l'arrêté du 26 janvier 2021**

Portant subdélégation d'**ordonnancement secondaire**
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État
aux agents chargés de la validation dans l'application
Chorus formulaires

NOM	PRENOM
ARNOLDY	Florence
FILORI	Kevin
ARNOUX	Nathalie
D'ANGELO	Pascal
GUEDJ	Eliane
CAMOSSETTO	Catherine
BENNAIM	Clotilde
WALAS	Laure
RAVELOARISOA	Fy
LAUPRETRE	Deborah
GUEDDOUDJ	Sarah
GUEYDON	Dominique
BRILLI	Sandrine
MAHY	Pascal
NOEL	Pascal
SCALERANDI	Jessica
IVARS	Didier
VERDIS	Geneviève
HADJ	Sadia
SICCO	Marc
MATTEI	Annie

ANNEXE 2
à l'arrêté du 26 janvier 2021
 Portant subdélégation d'**ordonnancement secondaire**
 des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État
aux agents chargés de la validation dans l'application
chorus déplacements temporaires
 au titre des différents programmes

CENTRE FINANCIER	NOM	PRENOM
0216-CPRH-CDAS	DA SILVA	Manuela
0216-CPRH-CDAS	TRUET CHERVILLE	Fabienne
0216-CPRH-CDAS	GUILLIOT	Emeline
0354-DR13-DP13	FERRY	Céline
0354-DR13-DP13	RICARD	Bruno
0354-DR13-DP13	GUILLIOT	Emeline
0354-DR13-DP13	TRUET CHERVILLE	Fabienne
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	FILORI	Kevin
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	ARNOUX	Nathalie
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	IVARS	Didier
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	ARNOLDY	Florence
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	BENNAIM	Clotilde
TOUS LES CENTRES FINANCIERS	BRILLI	Sandrine